L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 22 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

Par CONSTANT GUÉROULT.

PREMIERE PARTIE.

LE DIABLE A TOURNAI.

X.

OÙ NICOLAS PERSISTE A CROIRE QU'ON LUI A JETÉ UN SORT.

Maître Cochefer, nous l'avons dit plus haut, avait pour profession de loger les gens à pied et à cheval, rue de l'Escandoir, en cette hôtellerie du Pot d'Etain où se rencontraient, à cette minute même, don Raphael et le vicomte Florestan.

C'était un personnage obèse, au torse monstrueux, orné de bras fort courts et de jambes plus courtes encore. Pas de cou, pas de sourcils, pas de cheveux et quatre mentons lui constituaient une tête remarquable. Quant à son teint, il réunissait toutes les nuances du rouge, depuis le vermillon jusqu'à la betterave, et vous n'en aurez qu'une idée affaiblie.

Sur cette surface embrasée se détachait une masse violette, hérissée de loupes et de lentilles. C'était le nez de maître Cochefer.

Ce nez ne contentait pas de bien manger au Pot d'Etain, l'on y buvait mieux encore, aussi Jean-Baptiste se marchait pas— il roulait.

Nicolas n'était précipité, avec force étreintes et sourires de bienvenue, vers cet énorme oncle de sa bien-aimée. Néanmoins, il avait frémi de tous ses membres....

Car la physionomie du bonhomme offrait de désolants symptômes. Evidemment, il couvait une violente colère.

— Bonjour, bon an, ami Pluquet! dit-il de cette voix claironte particulière aux hommes chargés d'embonpoint. Une belle journée, savez-vous, oui, une belle journée que cet anniversaire.... Vu excommunié!

Ce n'était point à Nicolas, comme on pourrait le croire, mais à un adversaire invisible que l'hôtelier adressait ces derniers mots. Ils lui avaient échappé par une explosion involontaire et comme en dormant.

— A qui en avez vous? demanda Guillaume étonné.

— Ah! voisin Leubert, c'est vous? Mes civilités. Audacieux gredin! Si votre honoré père vivait, ami Nicolas, si votre défunte mère — indigne créature! — vous voyait fort et beau garçon comme vous êtes, ils diraient...... Au diable!

A chacune de ses objurgations, maître Cochefer se retournait du côté de la porte, brandissait sa longue canne à pomme d'ivoire, ôtait et remettait son feutre orné d'une plume de coq.

— Au diable, répéta-t-il, la rage m'étouffe.

— Voilà! murmura le brasseur. Je l'aurais parié. Y a-t-il un sort contre moi, oui, ou non?

— La soupe! annonça Jacotte qui apparut, la soupière entre ses bras.

Et, toute préoccupation cessante, Guillaume prononça le bénédicité, Jean-Baptiste s'assit dans le fauteuil d'honneur et Denis enleva triomphalement le couvercle de la soupière d'où s'envola un nuage d'odorante fumée.

Admirable puissance de l'appétit! A cette vue, à ce parfum, maître Cochefer modula un hennissement prolongé. C'était sa manière de sourire. Et Nicolas, pour quelques instants, renaquit à l'espérance.

— Voyons, dit Guillaume entre deux cuillerées de potage, dégonflez-vous la rate, Jean-Baptiste. Qu'y a-t-il?

— Oui, appuya le brasseur, qu'y a-t-il, enfin? L'hôtelier se dressa vivement au-dessus de son assiette, et regardant alternativement ses deux amis:

— Ce qu'il y a, maître Pluquet? Ce qu'il y a, maître Leubert? Il y a, corne de cerf et malédiction!.... Il y a qu'on me demande Madeleine en mariage! Il y a....

Mais le bonhomme s'arrêta, stupéfait, luimême de l'effet qu'il venait de produire. Guillaume s'étranglait, ayant avalé son potage trop vite. Nicolas ayant avalé le sien trop chaud, s'était brûlé la langue.

Leubert reprit son sangfroid le premier.

— Eh bien! dit-il, compère, quoi de surprenant à ce qu'on veuille épouser votre nièce? N'est-elle point avenante au possible?

— Ce n'est pas ça! rejeta l'hôtelier, quoique à vrai dire, Madeleine soit bien jeune encore pour..... Mais, enfin, ce n'est pas ça qui m'exaspère.

— Qu'est-ce donc?

— L'audace, l'effronterie de l'individu qui me l'a demandée.

— Et c'est?

— Etienne Torterue, ni plus ni moins. Etienne Torterue, le cordonnier de la rue Au-Poix.

— Lui!.... s'écria Pluquet qui se leva si brusquement qu'il renversa sa chaise.

— Lui-même. A t-on jamais vu!..... Un méchant savetier qui n'a ni sou ni maille! Un vaurien perdu de vices! Un va au-pieds rongé de dettes!..... Un renégat parjuresse le marché..... car on prétend qu'il vient de se faire huguenot!

Ah! le brigand!.... grondait Nicolas, les poings crispés. Je m'étais bien aperçu qu'il rôdait autour d'elle.... mais, de là à supposer qu'il oserait..... Corbeuf! qu'il se tienne bien! et jamais je le rencontre.....

— Merci, mon jeune ami, merci, dit maître Cochefer en serrant la main du brasseur. Je vous sais gré de cette chaude indignation.....

Nicolas devint pourpre.

— N'est-elle pas bien naturelle? balbutia-t-il. Une pareille proposition..... à vous!..... venant d'un pareil homme!..... Mais c'était une dérision..... une vraie moquerie!.... Que dis-je? presque une insulte!

— Telle a été mon impression.

— Et vous n'avez pas assommé Torterue à coups de canne?

— Si fait..... c'est-à-dire j'y ai songé mais je me suis retenu.

— Hé! mille diables vous n'auriez pas dû vous retenir.

— Il est vrai. Mais je me suis rappelé à temps que ce drôle est très vigoureux, qu'il ne respecte personne, et que, peut-être, il ne se laisserait pas faire.

— Ah! gronda le brasseur en grinçant des dents, que n'étais-je là!

— Oui, que n'étiez-vous là, mon excellent ami! Au reste, soyez tranquille, Etienne Torterue a son affaire.

— Ah!

— Je lui ai rivé son clou.

— A la bonne heure.

— Mon cher garçon, lui ai-je dit en souriant.....

— Comment, morbleu! en souriant?

— Avec mépris, bien entendu. Mon cher garçon, il faudra voir.....

— Comment mille tonnerres! il faudra voir?

— Attendez donc! Il faudra voir madame la comtesse de Thon. Vous savez que depuis la mort de mon défunt frère Landry, cette noble dame s'est chargée de l'avenir de Madeleine. Adressez-vous à elle; selon ce qu'elle décidera, j'obéirai.

— Et voilà tout! s'écria Pluquet furieux.

— Oui.

— C'est là ce que vous appelez lui avoir rivé son clou!

— Certainement, ricana Jean-Baptiste. La comtesse est espagnole et, partant, fervente catholique. Ne prévoyez-vous pas sa réponse?

— Mais, malheureux! exclame le brasseur, le comte Godefroy, son mari, penche pour la Réforme!

— Allons donc! dit maître Cochefer, ébahi. Quoi! ce seigneur si aimé, si populaire, donnerait dans ces abominables nouveautés?

Pourquoi pas! dit alors Guillaume. J'y donne bien, moi.

— Vous, doyen!

— Oui, jusqu'à un certain point. Les réformes ont du bon.

Maître Cochefer laissa tomber sa fourchette.

— Vous aussi! exclama-t-il, vous, infecté d'hérésie! Corne de cerf! c'est donc la fin du monde!

— Là, là.... ne nous fâchons pas, mon voisin.... Bon catholique je suis et bon catholique je resterai, s'il plaît à Dieu. Ce qui ne m'empêche pas d'approuver les réformés quand ils demandent la liberté de conscience, comme nous demandons, nous, la liberté du territoire.

— Parlez pour vous, s'il vous plaît!

— Je parle pour moi et pour la majorité du pays.

Le prêche! dit amèrement l'hôtelier, voilà les résultats du prêche! Car on m'a dit que vous y alliez souvent, jadis, mon voisin, lorsque les premiers prédicants nous arrivèrent de Genève.

— Je ne m'en suis jamais caché, répliqua Guillaume. J'aime à m'instruire.

— Bien! bien! bien!.... ricana maître Cochefer. C'est ainsi que l'on glisse insensiblement de la curiosité dans l'hérésie, de l'hérésie dans la rébellion, et de la rébellion......

— Dans la pendaison! acheva le meunier en riant.

Quant à Nicolas Pluquet, il se donnait au diable de bon cœur. La conversation avait changé de terrain, il voyait Jean-Baptiste s'animer et s'irriter peu à peu. Y avait-il un sort contre lui, décidément!

Il posa ses coudes sur la table.

En résumé, dit-il, sommes-nous ici pour festoyer ou bien pour parler politique? Mon vin n'est pourtant pas éventé, que je sache, et la cuisine de Jacotte a une certaine réputation.

Leubert le comprit à demi-mot.

— Nick a raison, s'écria-t-il. Hola! hé! Jean-Baptiste, noyons nos opinions dans les cruches. Au plat, morbleu! au plat!

L'hôtelier du Pot d'Etain ne demandait pas mieux, car Jacotte s'était surpassée. Deux poulets gras, une pièce de bœuf rôti, une épaule de mouton nageant dans une sauce au piment, un magnifique pâté de venaison.... Je vous le demande, est-il indignation qui tienne contre semblable perspective!

Au plat donc. Vive la chair exquise et le vin vieux. Maître Cochefer se reprit à besogner bravement. Ses narines bulbeuses s'élargirent. Sur son crâne apaisé de nouvelles couches vermeilles s'accumulèrent.

Là-bas, au fond de la salle, Denis en ses habits de fête, chuchotta dans l'oreille de Jacotte endimanchée:

— Que je sois brûlé comme un païen si cette vieille futaille n'est pleine d'ici à au quart d'heure!

A parler franc, maître Cochefer se grisait. Son masque enflammé, sérieux et grotesque tout ensemble, servait de repoussoir au profil spirituel de Nicolas, à la tête énergique du doyen, large et rêveur comme un lion au repos.....

Mais quelle santé!...... mais quel solennel entrain. Sa voix fluette montait d'un octave entre chaque bouteille, il buvait et bavardait à la fois, l'excellent homme, secouant les oreilles, clignant de l'œil et délaçant une à une les aiguillettes de son pourpoint.

— Mes amis, mes chers amis! s'écria-t-il enfin,—gaudissant, repu et légèrement ébriolé,—fou des soucis! Mangeons dur et buvons sec. Il fait chaud dehors et frais ici. Soyons gais. La vie est courte. Amusez-vous, riez, chantez, Nicolas, mon garçon! Pourquoi cette mine longue d'une aune. Corne-de-Cerf, êtes-vous pas à plaindre? Joyeux logis, jeunesse et bon vin; que vous manque-t-il?

— Une femme!...... argua laconiquement Guillaume.

— Une bonne femme! appuya Jacotte.

Une jeune et jolie femme!.... amplifia l'apprenti.

Nicolas faillit se trouver mal. Le combat s'engageait. On ne l'avait pas prévenu avant de briser les vitres. Il invoqua tout bas la Providence et ramassa sous la table sa fourchette qui n'était pas tombée.

— La peste!.... quel écho! reprit Jean-Baptiste étonné. Une femme, avez-vous dit? Vous voulez prendre femme? O mon jeune ami, vous me faites dresser les cheveux sur la tête!

Ceci était une pure métaphore. Aucune végétation ne n'ombrageait le crâne rose et poli de Jean-Baptiste.

— Une femme, continua-t-il, c'est-à-dire du tracas, du servage et des enfants braillards. Serviteur. Madame Cochefer est en paradis, je l'espère du moins. Mais croyez-moi, ami Pluquet, restez célibataire..... et versez-moi ample rasade de ce vin bourguignon.

Le brasseur obéit. C'était le moment ou jamais de procéder au discours.

Ces...

—Chez maître, balbutia-t-il en tremblant de fort que le goût de la Bois choquait par ... de la ... de Jean-Baptiste, chez maître ... bien!.... certainement, je dois...... je dois vous avouer...

Il ne put en articuler davantage.

— Avouer! dit Guillaume, il n'en sortira jamais si je ne m'en mêle.

— Va.... va donc! lui dit le brasseur à demi voix.

Leubert se pencha vers le bonhomme:

— Voici, en deux mots, voici la chose: imaginez-vous que ça dure depuis six mois. Vous vous rappelez bien, n'est-ce pas, quand on a baptisé ma fille Odette à Notre-Dame? La marraine était Madeleine et le parrain, Nicolas que voici blanc comme un cierge......

Soit que cet exorde lui déplût, soit pour toute autre cause, maître Cochefer tourna brusquement le dos au meunier.

Le cœur de Nicolas galopait!

— Eh bien! compère, poursuivit Guillaume sans se formaliser de l'attitude incivile du vieillard,—eh bien! ce jour-là, Nicolas et Madeleine ont découvert qu'ils s'aimaient. Il a vingt deux ans, elle en a dix-sept..... Mariez-les, Jean Baptiste, je payerai les violons.

Un silence profond suivit cette brève harangue.

Dans son vaste fauteuil de cuir, maître Cochefer demeurait coi. Son front cramoisi, incliné vers la muraille, semblait hésiter entre la fureur et la clémence.

Et chacun, la gorge serrée, la respiration suspendue, attendait anxieusement sa réponse.

Elle vint enfin.

Ce fut un ronflement sonore, prolongé, majestueux comme le soupir d'un tuyau d'orgue.

Nicolas bondit, Jacotte dressa au plafond ses bras maigres et consternés. Denis tira démesurément la langue. Guillaume se prit les côtes afin de rire plus à son aise.

C'est fini! murmura le brasseur en s'arrachant les cheveux par poignées,—c'est fini!... il faut que j'y renonce. Voilà la quatrième fois—oui, corbœuf! la quatrième!—que je.... Ah! ne riez pas ainsi, Guillaume, de par tous les saints! j'ai la mort dans l'âme.

Guillaume cessa de rire en effet. Il avait tout d'un coup tendu l'oreille dans la direction de la rue.

Une rumeur sourde bourdonnait au dehors. On eut dit le roulement lointain du tonnerre.

Le ciel était pur, cependant, et le soleil dardait à travers les étroites fenêtres treillagées de plomb.

—Serait-ce une émeute! s'écria le brasseur. Tant mieux alors, j'éprouve le besoin de casser quelque chose.

Et, saisissant un énorme bâton, il le fit voltiger entre ses doigts comme une allumette. Guillaume alla vers la porte et l'ouvrit.

La rue était déserte. Au loin, par intervalles, on distinguait des cris, un bruit de pas précipités. Soudain, courant à perdre haleine, déboucha au tournant d'une maison un homme pâle, hagard, la tête nue, les vêtements en lambeaux.

Son regard effaré aperçut les deux amis curieusement penchés au seuil de leur maison. Par un élan désespéré, il se rua entre eux, les repoussa à l'intérieur, referma le lourd battant et s'y adossa livide, râlant, effroyable......

—Qu'est-ce?..... interrogea le brasseur stupéfait. Que demandez-vous?

L'homme porta ses deux mains à sa gorge contractée.

—Asile! articula-t-il d'un ton rauque.

A ce moment, le piétinement d'une foule lancée au galop, le brouhaha de cinquante voix qui s'interpellaient, se répondaient à la fois, emplit la rue de la Fascellerie.

Puis, il y eut un temps d'arrêt. On se groupait devant la brasserie du Griffon.

L'étranger tomba sur ses genoux.

—Ils m'ont vu entrer, balbutia-t-il; c'est la mort.

Comme il achevait ces mots, le marteau de la porte retentit avec fracas. Guillaume Leubert s'approcha de l'inconnu.

—Qui êtes-vous, monsieur, et pourquoi vous poursuit on?

L'homme ne répondit rien; il avait perdu connaissance.

Guillaume l'emporta au fond de la salle basse, le coucha dans un fauteuil, et, enlevant avec précaution les lambeaux de chemise et de pourpoint qui s'étaient collés sur ses plaies, il mit son torse à nu.

—Diable! grommela-t-il, voilà un gentilhomme bien mal accommodé! Denis, vite de l'eau fraîche, de l'huile et du linge......

Tout cela lui fut apporté en un clin d'œil et Leubert, tranquille comme toujours, commença le pansement de l'Espagnol.

(A continuer.)

Le Dernier Duel Parisien.

Toute autre affaire cessant, on ne s'occupe à Paris que du fameux duel de MM. de Cassagnac et Lissagaray. Voici, d'après le Figaro, quelques nouveaux détails sur cette affaire qui promet d'avoir des conséquences sérieuses.

Le lieu du combat était l'arrière-jardin entouré de murs de clôture, assez élevés, d'une petite villa récemment construite et inhabitée: le terrain proprement dit, formait une allée parallèle à la maison, d'une longueur de dix mètres environ, sur deux mètres de largeur.

L'arme choisie était le fleuret démoucheté, à coquille fermée, un gant fut offert à chacun des adversaires. M. Lissagaray le refusa.

M. Paul de Cassagnac portait un large pantalon d'été gris, il chaussa des pantoufles, sortit sa chemise, gardant son gilet de flanelle. M. Lissagaray conserva ses bottines, son pantalon noir, et, n'ayant pas de gilet de flanelle, garda sa chemise.

Mis en présence, les fleurets croisés, les adversaires se fendirent en arrière. Il avait été convenu qu'on ne pouvait rompre de plus de dix pas environ. Après deux reculs, le combattant acculé devait en subir les conséquences.

Dès que le mot-signal Allez fut prononcé, les deux combattants, l'air ferme et hardi, l'œil dans l'œil, s'observèrent pendant plus d'une minute sans faire un mouvement.

M. Lissagaray attaqua le premier. M. de Cassagnac rompit. Après une lutte assez longue et un engagement complet avec alternatives d'attaques et de défenses de part et d'autre, à la suite de plusieurs vigoureux battements d'épée rapidement réitérés de la part de M. de Cassagnac, M. Lissagaray laissa échapper son arme et les témoins aussitôt proposèrent un temps d'arrêt.

Déjà M. Lissagaray avait eu la main froissée, mais il ne voulait pas faire ... et se contenta de demander l'autorisation, qui lui fut accordée, de tremper sa main dans l'eau d'un réservoir, et le combat recommença.

M. Lissagaray attaquait constamment avec sangfroid et prudence; M. Paul de Cassagnac l'observait avec non moins de présence d'esprit et surtout une attention extrême. Son jeu consistait surtout à continuer de battre fréquemment le fleuret de son adversaire. Enfin, brusquement, par une attaque rapide, il dirigea son arme vers la ceinture de M. Lissagaray, qui détourna le coup avec non moins de promptitude par une parade brillante. C'est en ce moment, après cette belle passe, que M. de Cassagnac lui dit à haute voix et d'une façon courtoise: "Il me semble aujourd'hui, monsieur, n'avoir jamais vu parer comme cela."

Cependant M. Lissagaray ne rompant jamais, se fatiguait visiblement; à la suite d'un autre battement, son épée lui échappa une seconde fois, lui-même, du contre-coup, glissa et tomba à la renverse, l'action fut de nouveau interrompue.

M. de Cassagnac, altéré, but au robinet du réservoir, M. Lissagaray but aussi à la même source, après s'être plusieurs fois plongé la tête et le bras dans l'eau froide, comme la main, dans le bassin.

La troisième reprise était engagée; il était facile de juger que M. Lissagaray était très affaibli; le pouce était engorgé, la main ne serrait plus qu'avec difficulté la poignée de l'arme. Sentant ses forces le trahir, il s'écria alors, s'adressant à M. de Cassagnac: Mais attaquez donc, monsieur; il est évident que vous voulez me fatiguer. M. de Cassagnac répondit avec un geste qui signifiait, avec raison: c'est mon affaire. Et au même instant le silence se rétablit, à cette injonction d'un des témoins: On ne parle pas sous les armes.

Deux ou trois secondes écoulées, M. de Cassagnac attaqua à son tour, l'épée haute et se fendit à fond. C'est alors que M. Lissagaray n'ayant plus la vigueur nécessaire pour détourner un coup qu'il avait déjà paré plusieurs fois, fut atteint à trois centimètres au-dessous du sein droit.

Les témoins se précipitèrent sur lui et l'appliquèrent, en le soutenant, contre la muraille, pendant qu'on allait quérir le médecin. M. de Cassagnac s'avança aussitôt avec une très grande courtoisie, et, lui tendant la main, lui dit: Veuillez, monsieur, me permettre de vous serrer la main.—Non, monsieur, répondit M. Lissagaray.—Cependant, reprit M. de Cassagnac avec instance, ce n'est qu'une question de bravoure.—C'est une question de principes, monsieur, et de dignité politique, reprit M. Lissagaray.....—Je le regrette, ajouta en finissant M. de Cassagnac, car j'aurais été heureux de toucher votre main.

Sur ces mots, M. Lissagaray s'affaissa et s'évanouit. Une ventouse lui fut immédiatement appliquée sur la poitrine, pour forcer le sang à s'épancher au dehors. Mais la plaie resta sèche et on fit coucher le blessé sur un matelas.

On le fit revenir à lui, mais à peine eut-il repris l'usage de ses sens, que s'efforçant de se lever, il demanda avec énergie à recommencer le combat. Les témoins et les médecins s'y opposèrent formellement. sa main et son épaule étaient d'ailleurs entièrement paralysées.

M. Lissagaray, fort animé, ne voulait pas se soumettre à cette décision, et s'adressant à ses témoins, il prétendait que le duel ne devait se terminer que lorsque l'un des deux adversaires aurait demandé merci.

Pour le calmer, les témoins de M. de Cassagnac déclarèrent que leur ami était parti. Le docteur Ramlow, jeune médecin polonais d'une rare habileté, resta avec un ami et un des témoins auprès du blessé; il s'assura qu'il ne crachait pas le sang, et lui recommanda le repos et un silence absolu.

M. Paul de Cassagnac s'éloigna alors seulement. Deux heures après, M. Lissagaray retrouva assez de force pour se faire conduire par ses amis à la gare de la station. Les témoins se reconduisirent mutuellement. En se quittant, un des amis de M. de Cassagnac, saluant M. Eugène Ténot, lui dit ces simples mots: Je vous félicite, monsieur, et votre parti compte dans ses rangs de nombreux soldats de cette trempe.

Les deux adversaires formaient un contraste complet.

L'un est un grand jeune homme, si solidement charpenté, au teint mat des créoles, à l'œil noir, non dépourvu de douceur, et que tout Paris connaît.

L'autre, presque aussi jeune, est petit, fluet, au regard fin, aux lèvres minces, où court une imperceptible moustache, au sourire doux, à la physionomie avisée et intelligente, qui se transforme à l'occasion en un masque plein d'énergie.

M. Lissagaray a fait remettre par MM. Castagnary et Ulysse Parent, une lettre à M. Paul Granier de Cassagnac, dans laquelle il manifeste son intention de recommencer dès qu'il sera rétabli.

Voici le texte de cette lettre que l'Opinion nationale a été seule à reproduire:

Monsieur,

Ainsi que moi, vous conviendrez, je l'espère, que l'intervention de nos témoins et des médecins qui, malgré mes protestations énergiques, m'ont matériellement empêché de continuer hier le combat, n'a pu suspendre et nullement terminer une rencontre aussi gravement motivée que la nôtre.

Vous admettrez aussi qu'une rencontre qui ne laisse place à aucune intervention, peut seule amener un résultat définitif.

J'espère donc que vous voudrez bien, aussitôt après mon rétablissement, en acceptant l'arme que je vous offre, le pistolet, me prouver que je puis attendre de vous, non une simple démonstration de bravoure, mais une solution réelle et décisive.

J'ajoute que, dans la campagne que je vais continuer à Auch contre votre père, je me croirais en droit de décliner toute démarche personnelle de satisfaction, qu'elle vienne de vous ou de votre famille, si vous repoussiez l'explication radicale que je vous propose, et que j'entends bien tirer de votre refus telles conséquences qu'il me plaira.

Agréez, monsieur, mes civilités,

LISSAGARAY.

M. de Cassagnac a répondu ainsi, dans le Pays:

"M. Lissagaray me fait parvenir une lettre que je ne publie pas encore, et que je m'abstiens même de qualifier d'une façon quelconque.

"Moi, qui n'ai ni l'excuse d'un amour désappointement, ni les emportements que donne la fièvre, je ne me reconnais pas le droit de manquer à la réserve et à la décence qui doivent dicter ma conduite."

Le lendemain, il a publié les lignes suivantes dans le Pays, à l'adresse de M. Ad. Guéroult: Seule parmi tous les journaux, l'Opinion nationale reproduit la lettre dans laquelle M. Lis...

sagaray, pour suivi du résultat de sa campagne, manifeste le désir d'une recommencer une autre.

Quand M. Lissagaray ne sera plus égaré par la fureur et par la maladie, nous verrons ce que nous aurons à lui répondre. Pour le moment, nous nous taisons, n'ayant pas l'habitude de nous acharner sur des gens à terre.

Mais il est bon de dire à l'Opinion nationale qu'en envenimant une affaire qui ne la regarde pas, elle joue un rôle infâme, et que son rédacteur en chef, que chacun a crossé vingt fois impunément, se fait, devant tous les honnêtes gens, la position peu enviable d'entremetteur de duels.

PAUL DE CASSAGNAC.

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille, }
Mardi matin, 22 septembre 1868. }

Le temps a été clair toute la journée. Les affaires sur la levée ont été peu actives comme cela se voit tous les lundis.

Sont arrivés, depuis notre dernier rapport, le Magenta, de St-Louis, avec 333 balles de coton et 5,592 barils de farine; le Robt. E. Lee, de Vicksburg, avec 2,197 balles de coton et 2,911 graines de coton; Nina Simmes et Lafourche, de Bayou Sara; Hetty Gilmore, de Bakou Lafourche, et l'Aloe, du bas de la côte.

SONT PARTIS—Le Nina Simmes, pour Bayou Sara, et l'Irène, pour la Rivière Rouge.

A Vicksburg le fleuve, hier à midi, montait.

La rivière Ouachita monte à Trentron et à Camden.

Sont aux quais, recevant du fret: le Magenta et Pauline Carroll, pour St-Louis; Rob't E. Lee, Glide, Right Way, Rose Franks et Lizzie Tate, pour la Rivière Rouge; Hetty Gilmore, pour Bayou Lafourche, et le Brown, pour le bas de la côte.

Le Lafourche, pour Bayou Sara, est le paquebot qui partira ce soir à 5 heures.

Le Belle Lee, de Louisville, et le Wild Wagoner, de Natchez, seront au quai, ce matin, prêts à recevoir du fret pour leurs destinations respectives.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE LAFOURCHE, Capt. S. Heno, commis J. J. Brown, partira pour Bayou Sara et les points intermédiaires, ce soir, à 5 heures précises. Les expéditeurs qui confieront du fret au Lafourche, seront assurés d'avance du soin tout particulier donné aux marchandises, et messieurs les passagers qui prendront ce bateau seront sûrs d'y être bien traités.

ANNONCES POLITIQUES.

ORDRE D'ELECTION.

SALLE DU COMITÉ DÉMOCRATIQUE DE PAROISSE, 205, rue du Canal, Nlle-Orléans.

A une Assemblée régulière de ce Comité, tenue le 16 du courant, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Résolu: Que, conformément à une demande faite par le Comité Central de l'Etat d'appeler une Convention qui devra s'assembler en cette ville le MERCREDI, 30 septembre, les divers Clubs de Ward de cette paroisse sont, par le présent, requis de faire une élection de Délégués à ladite Convention d'Etat, le LUNDI, 28 septembre. Cette élection devra être tenue selon les règles adoptées par ce Comité, et les bottes aux scrutins, à chaque Ward, devront rester ouvertes, pour recevoir les votes, de cinq heures du soir à neuf heures du soir. Et d'après la base de représentation adoptée par le Comité Central de l'Etat, les Wards seront droit aux chiffres suivants de délégués, respectivement:

Premier Ward, six Délégués.
Deuxième Ward, sept Délégués.
Troisième Ward, six Délégués.
Quatrième Ward, cinq Délégués.
Cinquième Ward, cinq Délégués.
Sixième Ward, trois Délégués.
Septième Ward, trois Délégués.
Huitième Ward, trois Délégués.
Neuvième Ward, trois Délégués.
Dixième Ward, cinq Délégués.
Onzième Ward, trois Délégués.
Alger, deux Délégués.

JOS. ELLISON, Président.
ST. L. DUPEIRE, Assist. Secrétaire. 19 sept au 28

Comité Démocratique de Paroisse, 205 RUE DU CANAL.

Nlle-Orléans, 17 septembre 1868.

PAR une résolution passée à la dernière séance du comité

Tout démocrate désirant se faire naturaliser obtiendra au quartier général du comité, un ordre sur toute Cour de District où il pourra avoir ses papiers de naturalisation sans aucun frais.

ST. L. DUPEIRE, Asst. Secrétaire.
18 sept—6f

Comité Démocrate de Paroisses.

Quartier-Général du Comité Démocrate de Paroisses.

Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1868.

LE 9 du courant, à une réunion du Comité, le préambule et les règlements suivants ont été adoptés à l'unanimité:— A l'effet d'établir un système uniforme de représentation dans toute la paroisse de déterminer le mode d'élection de délégués dans les différents wards et de déterminer les règles à l'effet de mettre en pratique toutes les règlements suivants sont adressés aux clubs de wards de la paroisse d'Orléans.

Règlement I—Les livres d'enregistrement fournis par le comité de paroisse, aux clubs de wards, resteront ouverts pour l'enregistrement de résidents démocrates du ward, à chaque assemblée régulière des clubs, et le 5, le 6, le 10, le 12 et le 25 jour qui précéderont une élection quelconque, de 7 heures du soir à 9 heures du soir. Il sera du devoir du président et du secrétaire, de prendre le serment de l'électeur.

Règlement II—Aucune personne ne sera inscrite ou enrôlée sur les livres du club et elle ne demeure pas dans le ward, et aucune personne dont le nom ne figure pas sur les livres ne pourra voter.

Règlement III—A une assemblée régulière des différents clubs, immédiatement avant l'élection, il sera du devoir du club d'élire une personne qui remplira les fonctions de juge et deux inspecteurs d'élection.

Règlement IV—Aucun juge, inspecteur ou officier d'élection ne pourra être candidat à la place de délégué, à une élection quelconque qui aura lieu en vertu de ces règlements.

Règlement V—Chaque inspecteur nommera un greffier qui devra être résident démocrate du ward dans lequel il sera appelé à servir, et chaque greffier devra dresser une liste exacte des noms et résidences des votants.

Règlement VI—En cas d'absence du juge ou d'un des inspecteurs d'élection, le jour fixé pour ladite élection, il sera du devoir du président du club de nommer immédiatement un remplaçant.

Règlement VII—Tout citoyen démocrate, résident du ward, aura le droit, à une élection quelconque qui aura lieu en vertu de ces règlements, d'exiger des preuves de citoyenneté, de résidence, d'identité ou de capacité, comme de preuves satisfaisantes, ledit votant devra être rejeté par le juge et les inspecteurs et son nom devra être porté sur la liste.

Règlement VIII—Après que les polls auront été fermés, les inspecteurs, en présence du juge, ouvriront les boîtes et liront à haute voix les noms qui se trouveront dessus, et les greffiers en tiendront une liste exacte, afin que, après que tous les tickets auront été comptés et lus, on puisse s'assurer du nombre de votes donnés à chaque candidat à la place de délégué. Il sera du devoir du juge et des inspecteurs de délivrer aux candidats qui auront reçu le plus de voix, un certificat contresigné par le président du club et qui sera présenté comme leurs lettres de créance, à la Convention de ce corps qui doit avoir lieu ...

JOSEPH ELLISON, Président.
ST.-L. DUPEIRE, Secrétaire-assistant. 17 sept—6f

Comité Central Démocratique d'Etat.

LA réunion régulière de ce comité aura lieu tous les MARDIS SOIRS, à sept heures et demie, à la salle du comité rue du Canal, No 205.
THOMAS STEEL, secrétaire.

Comité démocratique de la paroisse d'Orléans.

JOS. ELLISON, Président.
S. ST-MARTIN, vice-prés. P. LABARRE, Trésorier
C. W. CULBERTSON, très. ST. L. DUPEIRE, secr.

Comité Exécutif.

JOS. ELLISON, président ex-officio.
M. LARDNER, E. J. JEWELL, J. LETTEN,
W. P. HARPER, W. F. RILEY, R. C. BOND.

Comité de Finance.

JOS. ELLISON, président ex-officio.
O. DUPEIRE, Aleck MITCHELL, M. W. CLONEY,
J. ZACHARIE, A. TISSOT, W. LOCKWOOD,
HALLAMSIAS, Jos. LULLIA, JOHN HAAS,
W. P. DUNHAM.

Comité de Naturalisation et d'Enregistrement.

S. ST-MARTIN, Présid., J. H. BERNOS, avocat du c.
W. L. MURPHY, A. SAMBOLA,
J. DELANEY, J. H. HUCKINS.
28aout—aulecv.

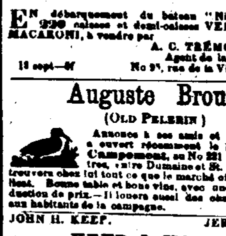

EN débarquement du bateau "Nina Simmes", 300 caisses et demi-caisses VERMICELLI et MACARONI, à vendre par
A. C. TRÉMOULET, Agent de la Fabrique, No 37, rue de la Vieille-Levée.
13 sept—6f

Auguste Broué.

(OLD PELERIN)

Annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert récemment le Restaurant Campement, au No 221 rue de Chartres, entre Dumaine et St. Philippe. On trouvera chez lui tout ce que le marché offre de plus délicat. Bonne table et bons vins, avec une nouvelle réduction de prix.—Il louera aussi des chambres garnies aux habitants de la campagne.
3sept—1ms

JOHN H. KEEF. JER. S. HOGAN.

KEEP & HOGAN,

Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE,
No. 36, de la rue Nouvelle-Levée,
No. 38, de la rue Tchoupitoulas.
6 sept—3mo Nlle-Orléans.

Avis.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est.

Rue de la Commune, No 183.

DEUX mille cinq cents actions de la "Compagnie du chemin de fer du Sud-Est" ayant été prises, avis est donné aux actionnaires de la dite Compagnie, conformément à la 3me et la 4me sections de l'acte d'incorporation, qu'il y aura élection de cinq Directeurs, (ceux-ci devront être actionnaires) au bureau de la dite Compagnie, No 183 de la rue de la Commune, le MERCREDI, 16 septembre prochain (1868), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Nlle-Orléans, 13 août 1868.

A. S. SMALL,
W. G. BAKEWELL,
W. A. GORDON, } Directeurs.
T. F. WILLIAMS,
S. L. MILLAUDON, Président.
16aout—30f.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

COIN DES RUES CARONDELET ET COMMUNE.

Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à l'article Quatre de la Charte de cette Compagnie, avis est par le présent donné qu'une élection de Trente-trois Directeurs aura lieu aux bureaux de la Compagnie, Lundi, le 28 courant, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
12 sept—15f L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la rue St-Charles.

COIN DES RUES CARONDELET ET HUITIEME.

Nouvelle Orléans, 11 septembre 1868.

AUJOURD'HUI, à une assemblée régulière des Directeurs il a été déclaré un dividende de 6 pour cent ou de trois piastres par action, lequel dividende sera payé aux actionnaires à partir du 10 octobre 1868. La Compagnie acquittera la taxe de Revenu Intérieur des Etats-Unis.
12 sept—10f ALDEN McLELLAN, Secrétaire.

Nattes, Nattes, Nattes

GRAND RABAIS

POUR CAUSE DE LIQUIDATION,

300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs; ainsi qu'un bel assortiment de marchandises sèches.

A vendre par D. BLANCHARD
1er aout—3m, 3pc. Enc. Toulouse et Dauphine

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES — ET —

Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger,

Rue Tchoupitoulas, No. 42.
1er sept—1m

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant

D'Installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.

No. 128, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse
Nouvelle-Orléans.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDON, Pharmacien de l'Université de Paris, Rue Canal et Rampart.

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

Mardi, 22 septembre 1868, et tous les soirs de la semaine.

Ménestrels de EMERSON, ALLEN ET MANNING.

Danses, chansons, pièces éthiopiennes comiques, Représentation.

SAMEDI A MIDI POUR LES DAMES ET POUR LES ENFANTS
21 sept

THEATRE SAINT-CHARLES.

Salut aux Artistes favoris.

SUCCES immense; aucunes vieilles pièces sous des noms nouveaux; changement de programme trois fois la semaine; le seul théâtre de premier ordre qui soit ouvert en ce moment. La spectacle se terminera par le célèbre PANITHIOPOTICONICA du professeur SHAFFNER.

Les portes s'ouvrent à sept heures. Le spectacle commence à 8 heures.

Prix d'entrée:

Parquet et premières	$1 00
Places de familles	50
Balcon	25

GRANDE MATINÉE, SAMEDI, à midi, pour les dames et les enfants.

Prix, pour toutes les parties de la salle—Grandes personnes, 50 cents; enfants 25 cents.
16 sept—C JOE GAYLORD, agent général.

INSTITUTIONS

Université de la Louisiane.

DEPARTEMENT MEDICAL.

A. H. CENAS, D. M., Prof. Em. Obstétrique.
JAMES JONES, D. M., Prof. Obstétrique.
WARREN STONE, D. M., Prof. de Chirurgie.
T. G. RICHARDSON, D. M., Prof. d'Anatomie.
SAMUEL M. BEMIS, D. M., Prof. de Pratique de la Médecine.
STANFORD E. CHAILLÉ, D. M., Prof. de Physiologie.
FRANK HAWTHORN, D. M., Prof. Materia Medica.
JOSEPH JONES, D. M., (ci-devant de l'Université de Nashville), Prof. pro. tem. de Chimie.
W. C. NICHOLS, D. M. et C. J. BICKHAM, D. M., démonstrateurs d'anatomie.

Le trente-unième cours annuel commencera le 16 novembre et se terminera le deuxième samedi de mars suivant. Des "lectures" préliminaires auront lieu tous les jours, à l'Hôpital de Charité, à partir du 15 octobre. Les salles d'anatomie s'ouvriront le 15 octobre.

Une salle de pratique est attachée à chaque chaire de professeur. Les étudiants pourront y observer les faits mentionnés dans le cours.

Les membres de la Faculté sont médecins et chirurgiens de l'Hôpital de Charité et instruisent les élèves, chaque jour, au chevet des malades.

Prix—Pour tous les cours, $140; matricule $5; anatomie pratique, $10; grade, $30. Paiement d'avance.

Pour plus de détails, s'adresser à
T. G. RICHARDSON, D. M., Doyen.
11 sout—3m—MJD

Collége Jefferson Ste-Marie,

Paroisse St-Jacques, Lne.

LA session prochaine de ce collège commencera le 1er octobre. Les Pères Maristes qui le dirigent sont à même de donner à leurs élèves une éducation française, anglaise, mathématique et classique complète.

PRIX—payable d'avance—$300 en or, (ou son équivalent) pour une session de cinq mois.

Pour plus de détails, s'adresser au président ou à MM. Pourcine et Cie., rue Natchez, Nlle-Orléans.
12 aout—3m. D. M. J

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES Nos 212 et 214 rue St-Charles, et 261 rue du Camp.

Mlle M. A. BURR..................Principale.

LA vingt-cinquième année scolaire de cette Institution commencera MARDI, 1er septembre 1868. Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol, du Latin et de la Musique.

Le département primaire annexé à l'école est confié aux professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs, et l'instruction des élèves y est soignée avec la même sollicitude.

Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr, au local de l'Institution, où on pourra également se procurer la liste des professeurs et des élèves, ou par lettre à la Poste, Boîte fermée No 184.
15 aout—3m—3 par sem

COLLEGE COSMOPOLITE,

DIRIGÉ PAR CH. CARON.

Rue du Canal, 209.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons; classe du soir, de 6 à 9 heures pour les grandes personnes.

Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.
1fmai—1an, tlf]

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,

Sous la direction de Mme CENAS,

à l'angle des rues Esplanade et Claiborne.

LA session régulière commencera le 1er septembre. Les élèves trouveront toutes les branches d'une éducation française et anglaise complète. La musique est l'objet d'une attention particulière.
7 aout—3m

ECOLE DE MUSIQUE

Pour Jeunes Enfants et Demoiselles.

LA classe de SOLFEGE, dirigée dernièrement par Mme B. Pyr et Magiciel, sera continuée par Mme Magiciel, rue de la Commune, No 230, entre Rampart et Basin. Les cours commenceront le 1er septembre. Jours de leçons: les lundis, mercredis et vendredis, dans l'après midi. Prix, $3 par mois par enfant.
12 sept—1m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement.
31aout—1an

Collége Classique et Commercial, 133, RUE DU QUARTIER,

entre Rempart et Bourgogne.

Directeurs: EDW. C. HAYDEL—CHS. BLETON.

CE collége, dont l'ouverture a eu lieu le 1er septembre, compte un grand nombre d'élèves. Il se recevra qu'un nombre limité de pensionnaires qui ont l'objet de leurs soins les plus assidus.

Cours Classique et Commercial complet en anglais et en français.
6sept—1m

M. ALBERT FABRE, ... de l'Ecole Normale de Paris, ... de la Nouvelle-Orléans, offre ses services ... des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. FABRE sont priées d'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.
19juillet—6m

Institution St-Joseph.

LE soussigné ouvrira, vers la fin de ce mois, à l'angle des rues St-Philippe et Prieur, sous le nom d'Institution St-Joseph, une école à l'usage des garçons blancs. Il enseignera aux élèves l'anglais, le français, les mathématiques, la calligraphie, l'histoire et la géographie. Prix, pour les commençants, $3 par mois; pour les plus avancés, $4. Classe du soir de 7 h. ... Ouverture de l'école ...
13 aout—1m ADELARD JOURDAN, Directeur.

Externat pour les Enfants des Deux sexes.

Dirigé par Mlle C. CHAPUIS,

Rue Royale, No. 325, entre les rues Toulouse et St-Louis, (vis-à-vis l'établissement Moreau.)

MLLE C. CHAPUIS a l'honneur d'annoncer aux parents de ses élèves et au public en général la réouverture de son école qui aura lieu ... septembre. ... L'anglais, la musique y seront enseignés avec le plus grand soin. Mlle CHAPUIS ... de la même bienveillance.
30 aout—1ms

INSTITUT ST-VINCENT.

CET institut dirigé par les Frères Chrétiens et situé sur l'Avenue Napoléon, entre les rues Magazine et Camp, s'ouvrira de nouveau LUNDI, 31 août.

Les parents qui désirent faire donner à leurs enfants une éducation solide et chrétienne et profiter des avantages qu'offre cet institut et avantageusement connu, sont invités à ne pas tarder à les y envoyer, les premières leçons étant toujours d'une haute importance.

Conditions—(Paiement d'avance.)

Classe préparatoire, par mois	4 00
" intermédiaire, "	5 00
" supérieure, "	6 00

Pour les détails, s'adresser à l'Institut.

Les personnes qui ont peu de moyens et voudraient cependant que leurs enfants fussent instruits par les Frères Chrétiens ont l'occasion de les envoyer à la nouvelle et grande école de Paroisse de coin des rues Chesnut et Jena, où l'on pourra facilement s'entendre sur les conditions.
21aout—1m

INSTITUT D'ORLEANS

Pensionnat et Externat DE DEMOISELLES

Dirigé par Mme FARNET.

99 .... Rue Toulouse .... 99.

LA session régulière commencera Mardi 1er septembre. Les cours se font en anglais et en français. La musique est l'objet d'une GRANDE ATTENTION.
25aout—1ms

REOUVERTURE DE L'INSTITUT ST-CHARLES.

LE pensionnat de l'Institut St-Charles rouvrira ses classes le 1er septembre. Pour renseignements et prospectus, s'adresser au local du pensionnat, Nos 164 et 166, rue Bourbon, en face de l'Opéra.
28 aout—1m

INSTITUTION DERON,

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS,

No. 252, Esplanade, encoignure Prieur.

Cours Elémentaires et Supérieurs, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tenue des livres comprise) de 6 à 7 et de 7 à 8.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain.
16 aout—1m

Collége Commercial de la Louisiane

RUE CARONDELET, No 34,

Coin Gravier, Nouvelle-Orléans,

(Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)

LE Professeur A. D. Y HENRIQUES, A. M., auteur du "Calculateur moderne de commerce," Président; E. B. MONTGOMERY, professeur de Calligraphie, Vice-Président.—Ce Collège est ouvert et les jeunes gens y trouveront tous les avantages d'une éducation solide et complète. ... une méthode de calculs propre ... Les lois et les usages de commerce sont les principales études de cette Institution. Les leçons d'écriture d'ornement se donnent ... Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collège.
15 aout—6m

INSTITUTION CARNATZ,

267, au coin des rues Prytania et Première,

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et jouit aux avantages d'un local spacieux ceux des frais ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément enseignés dans les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions, voir les circulaires ou s'adresser à l'Institution.
13aout—6m

COLLEGE PASSE CHRISTIAN,

PASS CHRISTIAN (MISSISSIPPI.)

Incorporé en 1866, par la Législature d'Etat,

Et dirigé par les Frères Chrétiens.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et termine à la fin de juillet.

Passe Christian étant renommé, depuis de longues années, comme le lieu favori et fréquenté durant la saison, pour la bonne société de la Nouvelle-Orléans et du Sud, il est superflu de s'étendre sur la beauté du site et la salubrité de cette localité.

Les études comprennent toutes les branches importantes enseignées dans les meilleurs collèges du pays. Les termes doivent être invariablement payés d'avance.

La pension, le blanchissage et les frais de médecin, (pour un terme de cinq mois): $150.

Admission (qu'on ne paie qu'une fois), et visionnage: $10.

La musique et le dessin se paient séparément.

Un dépôt de $25 doit être fait pour les dépenses incidentes, les livres, etc. Le surplus sera remboursé.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'Académie St-Martin, rue Poeyfarré, à la Nouvelle-Orléans, ou au Frère ISAIAH, Passe Christian (Miss.)
7aout—6m

MALADIES DES YEUX.

LE Dr. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Gräfe, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 3 heures, au No 140, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures.
13 nov—1an—tlf

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. De SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies du Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Cabinet de consultations, au coin des rues Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 78.
14 janv—1an

LA COMPAGNIE NATIONALE DE TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de "Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux priviléges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront destinées sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre les actions que de s'assurer de commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il sera été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans le coffre de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopoles actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des priviléges que n'a jamais obtenus une entreprise de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été permis à une compagnie de construire des lignes sur toutes les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle celle compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un paiement des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci le croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cent pour cent, avant que la construction des lignes ait commencé.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et des privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un nombre limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle Orléans. Ceux qui voudront y souscrire ... plus prompts ... que les privilèges dont la Compagnie jouit et qui seront ...

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane,

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée,

Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO., No 76 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, de cette ville.
6 sept—3 en.t.t. 3 | M J S

Etat de la Louisiana,

Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce dix-septième jour d'août de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit, et dans la quatre-vingt treizième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Par devant moi, ANDREW HERO Jr., notaire dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, ... comparurent les personnes dont les noms figurent ci-dessous, ... qui ont déclaré que, ... se former en Corporation dans le but d'améliorer le gaz dans la ville de la Nouvelle-Orléans et d'autres villes de l'Ouest de la Louisiane, sous les règlements suivants:

ARTICLE PREMIER.

Le nom de la Corporation sera la Compagnie américaine du Gazométre de la Nouvelle-Orléans, et le domicile en est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La dite Corporation commencera les affaires dès qu'il aura été souscrit dix mille piastres. Les assignations en vertu de procès intentés à la Corporation devront être remises au Président, et, en son absence, au secrétaire.

La Corporation aura le pouvoir, lui d'avoir succession, sous son nom de Corporation, pendant vingt-cinq ans de contracter, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, sous son nom de Corporation; de faire et employer un sceau de Corporation; de posséder, recevoir et aliéner, en son nom, des meubles et des immeubles; de nommer les Directeurs et les Officiers qu'elle jugera de son intérêt et convenable de nommer; de faire les règlements qu'exigera la direction des affaires de la Corporation.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de cette Corporation est de réduire les dépenses des consommateurs de gaz de la Nlle-Orléans et des environs, et de l'Est de la Louisiane; de faire des affaires généralement à ses membres.

ARTICLE TROISIEME.

Tous les droits de Corporation de la Compagnie seront exercés par une Direction et les officiers qu'elle désignera.

La Direction se composera de neuf membres, qui auront le pouvoir de porter ce nombre à onze au plus, et ce nombre ainsi augmenté sera le nombre permanent des membres de la Direction.

La Direction sera élue le deuxième lundi de janvier 1870 et, ensuite, tous les ans, par les actionnaires, par la voix du scrutin. Chaque membre de la Compagnie aura le droit à autant de voix qu'il aura payé d'actions, ces formalités ... Les actionnaires pourront, en cas d'absence, ... pour représentant ... l'élection d'officier ... et l'élection ... jusqu'à ce qu'il ... élus dans la ville de la Nlle-Orléans.

Les Directeurs devront, à la première réunion de chaque année, nommer un des leurs Président. Ils devront élire un Secrétaire et un Caissier en même temps, et tous ces officiers resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La première Direction se composera des actionnaires suivants: Thomas S. Barton, E. M. Zeigler, Charles A. Lebesne, William S. Koontz William F. Kelly, Alexis Alexander, Albert W. Merriam, John G. Fleming et John McIntyre.

ARTICLE QUATRIEME.

Le capital de cette Corporation est fixé à cent mille piastres représentées par mille actions de cent piastres. Un quart de chaque souscription devra être payé comptant, au moment de la signature de ces articles, et le reste sera payé par versements ... et aucun ... dépasser douze (12) mois de date. ... à la déchéance de ... si un ... l'acte pourra ... payer ...

ARTICLE CINQUIEME.

Un actionnaire de cette Corporation ne sera jamais responsable des contrats ou des engagements de la Corporation, pas plus que d'autres ... à ... annuler cette charte en opposant un actionnaire à ... responsabilité excédant le montant de ses actions.

ARTICLE SIXIEME.

Cette charte peut être modifiée, changée ou amendée ou la Compagnie peut être dissoute à une assemblée générale des actionnaires convoquée à cet effet, avec le consentement des porteurs des trois quarts (en montant) des actions représentées à cette assemblée.

Lorsque la dissolution ou la Corporation deviendra nécessaire, ... le Président ... la liquidation ... en liquidation sous la surveillance de trois commissaires ... des Directeurs. Ces commissaires exerceront leurs fonctions jusqu'à liquidation complète des affaires de la Compagnie et la distribution du surplus de fonds entre les actionnaires.

ARTICLE SEPTIEME.

Les noms des actionnaires, leurs résidences et le nombre d'actions des chacun sont déclarés être ceux qui sont indiqués dans cet acte d'incorporation.

Les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis (cinq cents) pour lesquels la loi exige pour cet acte ont été apposés et dûment annulés.

Ainsi fait et passé, dans mon étude, à la Nouvelle-Orléans, en présence de George Gasse et de George Alfred Hero, témoins légaux tous deux de cette ville, lesquels ont signé avec les parties et moi, notaire, le jour et la date susdits.

Signé sur l'original: Jules Brady, A. Alexander, T. S. Barton, A. W. Merriam, Jno G. Fleming, E. M. Zeigler, Ch. W Frazier Kelly, W. S. Koontz par J. F. Elliott, C. A. Lebesne, John McIntyre, et autres. George Gasse, George A. Hero.

ANDREW HERO, Jr., Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original déposé parmi mes archives.

Nlle-Orléans, 17 août 1868.

ANDREW HERO, Jr., Notaire public.
20 août—4am, 11 à oam

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Départ de la Nouvelle-Orléans et St-Nazaire ... le ... Correspondant avec les ... de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 2d pont avant ..... Passage d'entrepont ..... Les enfants au dessous de 2 ans ne paient pas ...

... VICTOR FERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Postes de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne dorénavant partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE,	sept	Duchesne,	Samedi 5 sept.
NAPOLEON III,	sept	Lemarié,	Samedi 19 sept.
ST-LAURENT,	sept	Bocandé,	Samedi 3 oct.
VILLE-DE-PARIS,	sept	Surmont,	Samedi 17 oct.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140; Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.

Première cabine, $145; Seconde cabine, $88.

Ces vapeurs ...

... V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Partant du Pier No 45 North River, New York, TOUS LES SAMEDIS, à UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents aménagements.

PREMIERES CHAMBRES, PAIEMENT EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York $100
A Londres, ...
A Hambourg, ...
Au Havre et à Brême, ...
A Paris, ...

ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York ......
A Londres, ...
Au Havre et à Paris, ...
A Brême ou Hambourg, ...

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN, (entrepont): $40, en monnaie courante. Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au dessus sur la "Provincial Bank of Ireland" et ses succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER, No 199, rue de la Commune.
3 sept—1f

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier. BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. ..., partiront du Havre chaque ... de la Nouvelle-Orléans chaque 10 du mois pendant les mois d'octobre 1868 à avril 1869, prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants:

De Hambourg ou du Havre.	De la Nlle-Orléans ou la Havane.
Première cabine..$120 or	Première cabine..$100 or
Deuxième cabine. 112 50	Entrepont ...
Entrepont........ 55	

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: Première cabine, ... Entrepont, ...

Le fret ... de la Nouvelle-Orléans ... ier 10 et 11 ...

MAURY & CO., Agents de passage, 181 rue de la Commune.
WILLIAMS, RUPERTI & CO., Agents généraux, 62 rue Stone, New York.
E. ERDMANN, Havane.
C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux de passage de la Compagnie, No 61, rue Broadway, New-York.

En construction le vapeur SILESIA.

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle-Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers, en fer et à hélice, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord,
BREMEN ..... Capitaine F. Goepner,
NEW-YORK ..... Capitaine H. A. Wessels,
feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême, touchant à la Havane et à Southampton en allant et en revenant.

— Jours de Départ. —

DE BREME.	DE LA NLLE-ORLEANS.
BREMEN, 1 novembre.	vers le 29 novembre.
NEW-YORK, 1 ...	... décembre.

Pour les détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent, Rue de l'Union, No 43
22 aout—6m

Aux Voyageurs se rendant au Nord.

Le route la plus économique et la plus agréable pour aller à NEW-YORK par voie de SAVANNAH.

Prix du Billet: $48.50.

Atlantic C. Mail SS. Co.'s Line.

HERMAN LIVINGSTON, GENERAL BARNES.

Ligne Murray. Ligne Empire.
LEO, SAN SALVADOR,
CLEOPATRA. SAN JACINTO.

Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah les

MERCREDI et le SAMEDI.

Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Ces steamers sont de meilleurs ... du Sud ...

... Pour les billets jusqu'à New York, s'adresser au Bureau No 104 de la rue du Canal.
GEO. A. McKEEVER, Agent général.
26 juin—1m

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L. GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. Wm Weir,
SHERMAN,	Capt. W. P. Henry,
GEN'L. MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED-STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer

GEN. GRANT,

Commandant H. S. Quick,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 26 septembre, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres .... $60 00.

On signe des bills de connaissements pour Liverpool. Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 105.

Le steamer UNITED STATES suivra et partira SAMEDI, 3 octobre.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant K. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 26 septembre, à 5 heures P. M.

Passage...........$60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.
6 sept—1a

POUR MARSEILLE.

POUR MARSEILLE.—Le brick américain A. G. Jewett, de voilier et de première classe, capitaine REED, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Septième, dans le District, ou à
GOLDENBOW & KELLEY, No. 17 de la rue Gravier.
13 sept

POUR LES VILLES DE BAINS.

Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula.

Le beau steamer favori et à haute pression, CREOLE, capitaine Jas McC. Barker, fera le service régulier, commandant le LUNDIS et les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain; (les MERCREDIS, allant jusqu'à Pascagoula) les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 h. P. M.

Retour—Il partira d'Ocean Springs le DIMANCHE et le MARDI matin; de Pascagoula, le JEUDI, à ... heure du matin.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de force majeure.

PETER MARCY, agent, No 170 de la rue de la Commune
20juillet—3m

Pour la Grand'Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à passagers MINNOW, capt. L. B. Noe, construit expressément pour ce service, partira du Canal de Harvey pour le Wharf de l'Hôtel de la Grand'Ile tous les mardis et les samedis, à 8 heures du matin.

Prix du passage, $3 50.

La barre est pourvue des meilleures liqueurs.

Les passagers peuvent se rendre au Canal de Harvey par les chars de ville allant au Stock Landing et le ferry de Gob.

Ou par le Ferry des Opelousas, le Porter, qui part de la rue Ste Anne à 7 1/2 heures du matin, et le train de 8 heures des Opelousas qui les remettra au Canal de Harvey à temps pour le MINNOW.

Prix de R. R. et Ferry 30 cents.

Le fret pour le MINNOW sera reçu tous les jours par le R. R. des Opelousas à débarcadère de la rue Ste Anne.

Compagnie de paquebots pour les Lacs et ... de Madisonville—Pour Mandeville, Louis..., Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très bon marcheur et bien pourvu, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. ...

Le CAMELIA se relie au steamer WENONA qui va jusqu'à Covington. Il part tous les jours comme suit: les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi.

Les MARDIS, les MERCREDIS et les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de deux heures.

Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures. Il y aura EXCURSION tous les Dimanches. Le steamer partira à l'arrivée du convoi de 6 heures et quart et sera de retour en ville à temps pour le convoi de sept heures du soir.

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de force majeure.

GOMEZ M. SORIA, agent, Rue de l'Union, Nos 12 et 20

N. B.—Afin d'éviter les délais, il faut que le fret se trouve au chemin de fer une heure avant le départ du steamer.

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres,

No 242, rue des Magasins, coin Delord, et No 292, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques; CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures.
3 juillet—1an

La Côte et Bayou Lafourche.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans, la côte et le Bayou Lafourche, ... semaine.

... LAFOURCHE, capitaine J. Heno; J. J. Brown, commis) partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures P. M., et tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M., (à dater de mardi, 15 septembre 1868). Il partira de Bayou Sara tous les MERCREDIS et DIMANCHES au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
12 sept

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLORENCE, capitaine Jos. P. Acosta, commis F. A. Charbon, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 2 juin—1m

La Côte et Bayou Sarah.

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche.—Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine DEVALT, commis T. Hicoks, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures A. M. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs peuvent être assurés que le POWELL continuera le service.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
29sept—1m.

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES, à 5 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir, pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, de marchandise, Grey Eagle, capitaine V. L'Esrance, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les JEUDIS et LUNDIS soirs. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKS, 10, Nouvelle-Levée.
6 sept—1m

LE bateau à vapeur semi hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. B. Greathouse, commis J. A. Cornlock aidé de MM. O. Landry et F. Fortin, quittera la Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. GUELANCON, No 11 de la rue Conti
30 août

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur W. FD. WAGONER, capitaine W. S. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.
GEO. D. HITE, agent,
No 17 de la rue Tchoupitoulas.

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK,

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE POUR LES VERS.

Le meilleur remède qui ait jamais été inventé.

LES membres les plus distingués de la Faculté y ont recours avec la plus grande confiance, et beaucoup de médecins, surmontant leurs préjugés, ont donné avec plaisir des certificats qui en constatent la supériorité. On n'en sert beaucoup pour la simple raison que

On n'a rien inventé qui puisse le remplacer.

Et on l'administre sans crainte parce que tout le monde sait qu'il ne peut pas faire de mal. Le public le connaît depuis près de QUARANTE ANS et a pu en voir la supériorité dans des milliers de cas, dans toutes les parties du monde.

Il est du devoir des pères et mères de veiller sur la santé de leurs enfants et de se pourvoir de ce précieux remède.

Regardez bien les initiales et faites en sorte d'acheter le véritable

"VERMIFUGE DE FAHNESTOCK."

F. F. DUCONGÉ, Agent,
11sept—1an rue de Chartres, No 30. Nlle-Orléans.

BUREAU DES COMMISSAIRES DE LA DETTE CONSOLIDÉE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Hôtel de Ville, salle No 22 }
Nlle-Orléans, 12 septembre 1868. }

EN vertu de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour permettre à la ville de la Nlle-Orléans de se procurer un emprunt d'argent pour faire face aux dettes ... approuvé le 5 septembre 1868, pour un montant de UN MILLION DE DOLLARS ($1,000,000), et conformément aux dispositions d'une ordonnance du Conseil de Ville No 1013, approuvée le 11 septembre 1868.

Des PROPOSITIONS CACHETÉES seront reçues à ce bureau jusqu'au 10 octobre 1868, à midi, pour l'achat de tout ou partie d'une série d'obligations à échoir comme suit:

250	Obligations de	$	20	chacune payable dans	1	an	
250	do	do		do	do	2	ans
250	do	do		do	do	3	ans
250	do	do		do	do	4	ans
250	do	do		do	do	5	ans
250	do	do		do	do	6	ans
250	do	do		do	do	7	ans
250	do	do		do	do	8	ans
250	do	do		do	do	9	ans
250	do	do		do	do	10	ans
250	do	do		do	do	11	ans
250	do	do		do	do	12	ans

Les dites obligations devant être datées du 1er octobre 1868 payables au Trésorier de la ville, portant INTÉRÊT, à raison de DIX pour cent par an, réglé en coupons semestriels, les dites coupons payables semi-annuellement le 1er avril et le 1er octobre de chaque année, au bureau du Trésorier de la ville, le capital et les intérêts devant être payables au bureau du Trésorier de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les propositions seront endossées "Offre pour l'achat des obligations de la ville de la Nouvelle-Orléans," et adressées à O. DeBuys, secrétaire, et devront être remises à ce bureau jusqu'à l'heure ci-dessus mentionnée.

Les Commissaires se réservent le droit de refuser tout ou partie des soumissions.

Bureau:
JOHN R. CONWAY, maire,
J. O. LANDRY, Contrôleur,
W. S. MOUNT, Trésorier,
JOHN A. O'BRIEN, Président du comité des finances du Conseil des Aldermen,
THOS. F. FISHER, Président du comité des finances du Conseil des Assistants Aldermen.
Pour copie conforme
13sept—10t O. DE BUYS, secrétaire

AUX PLANTEURS DE RIZ.

MACHINE "STAR" POUR BATTRE ET NETTOYER LE RIZ.

Patente de Wm B. Emery.

NOUS, soussignés, sont lieux avoir employé, hier à la vapeur, sur notre habitation, la MACHINE "STAR" PATENTÉE DE Mr Wm B. EMERY, POUR BATTRE ET NETTOYER LE RIZ, MACHINE QUE VEND Mr. CHAS. E. WYNNE, AU No. 189 DE LA RUE GRAVIER, A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nous en avons d'abord fait l'essai sur du riz de l'année dernière, puis sur du riz nouveau, il y a deux jours, récolté dans sa tourbe. Au bout de ... la machine ... la quantité ... Le riz ...

... que LA MACHINE "STAR" A BATTRE LE RIZ, ... c'est une ...

... avec la plus grande aise, nous avons acheté 1 machine "STAR" à battre et à nettoyer le riz.

Paroisse St-Charles, 14 août 1868.

LEONCE SONIAT,
JULES SONIAT.

A vendre par
CHAS. E. WYNNE,
Rue Gravier, No 189, et rue d'Orléans, No 17,
Nlle-Orléans.
8aout—1m

CHAUDIERES A SUCRE.

CHAUDIERES A SUCRE

Chaudières de la célèbre fonderie de MM. R. & J. RANKIN, de Liverpool.—Un assortiment de Chaudières en fer battu et en fer fondu, En magasin et à vendre par

M. A. DE LIZARDI.
14sept—1m No 175 de la rue de la Commune

Chaux à sucre, Souffre, Huile, &c.

4000 barils chaux Thomaston, Cape,
2000 barils chaux à sucre, différentes qualités,
700 barils soufre,
200 barils huile de graisse "winter strained,"
75 do huile de baleine,
25 do huile de spermaceti,
100 do huile de graine de coton, clarifiée,
200 do et 1000 caisses huile de charbon,
300 rouleaux chanvre filé de Russie et de Kentucky.
Un assortiment complet de LAMPES et LANTERNES de cuisine,
Huile de moulins à coton et encre à marquer le coton,
Pots et pinceaux à marquer,
300 barils Ciment Rosendale et Louisville,
300 barils Plâtre de Paris,
Soude, Huile de Palme Carlell et Résine,
Poix, Goudron et Térébenthine.
En débarquement et à vendre par
KEARNY BLOIS & CO,
3sept—3m No 63 de la rue des Magasins.

Nouvelle confiserie.

Coin St Louis et Dauphine

LE soussigné annonce au public qu'il fait aujourd'hui, 6 septembre, l'ouverture de la nouvelle confiserie qu'il vient d'établir au coin des rues St-Louis et Dauphine. Toutes commandes pour repas de noces et autres seront remplies dans le plus bref délai. On trouvera invariablement chez lui, en outre des pâtisseries des plus genres et les plus délicats, des vins et des liqueurs de choix.
6 sept.—1 m. ALOYSE WEISSENTHANNER.

Candi "Barber Pole".

LES soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs, en bâtons, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES.
NORMAN & REISS.
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Vermicelli, Macaroni.

TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, &c. &c. constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'EPICES MOULUES — Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Extrait de Café,

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

Café pur — Moulu et Grillé.

NOUS moulons du CAFÉ tous les jours; nous le garantissons pur et le vendrons à bon marché. Nous le grillons, pour les bateaux, promptement et à des prix raisonnables.
NORMAN & REISS,
16 août—3m Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

AGENCE GENERALE

DE MM. FOLSCH & CO. Marseille.

PORTO, Madère, Sherry, Vin de Marseille, Cognac, Vermouth, Anisette, Curaçao, Marasquin, Liqueurs assorties, Vins rouge en caisses fins et ordinaires, do blanc do do, do do en barriques do, do rouge do do, Sardines, Fruits confits, Huile de Pascal et Bordelais, Huile de Pagniol, Olives, Fromage de Gruyère, Fromage Allemand, Truffes, Dattes, Figues, Raisins, Amandes, Citrons. Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
E. BARRIERE, Seul Agent,
28 juill—3m No 22 rue Natchez.

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA, Propriétaire.
3déc—1an

JACOB OTT Entrepreneur.

REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE.

Fait et répare les Caves.

Les ordres laissés au No 38, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.
13 nov—1an

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A SABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière.
19 juillet—1m

VENTES JUDICIAIRES

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs JACOB HANKIN & CLAIRE DROGE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 21671. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt quatre d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Sunite et de la Nouvelle-Levée et l'Allée de Whitbers, désigné par le numéro Quatre sur un plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, le 5 d'août 18.5 et annexé à un acte en date du 13 d'octobre de la même année au rapport de C. Boudousquié, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain forme l'angle de la rue Front et de l'Allée Whitbers et mesure vingt et un pieds trois pouces et quatre lignes de face à ladite rue Front, sur une profondeur de quatre-vingts pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur pour s'en être rendu adjudicataire à une vente publique faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans le 7 de juillet 1856, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs B. Wilkinson Jr., No 10,770 des dossiers de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un stock note de la somme de deux mille quatre cent soixante-dix piastres ($2,470) échéant le 1er de janvier 1869, fixe et renouvelable, conformément aux termes de la charte de la dite Banque et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires de la dite Banque, et le stock note ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente par le shérif à la Banque des Citoyens de la Louisiane à C. C. Williams, au rapport de C. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville en date du 24 de septembre 1847 et aussi avec l'acte de vente par le shérif dans la présente affaire.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 sept—oct 1,8,16,24

F. A. LAMBERT, vs la succession de P. E. BONFORD.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 28 647—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt quatre d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet (autrefois Apollo) St-Charles (autrefois Nayades) Terpsichore et Melpomène, et désignés par les numéros vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le No vingt-trois, mesure vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et façade à la rue Terpsichore de cent dix pieds.

Le No vingt-quatre mesure vingt-sept pieds quatre pouces de face à la rue Terpsichore, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, et

Le No vingt-deux mesure vingt-huit pieds cinq pouces de face à la rue Carondelet, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec les bâtisses en briques et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 de juillet 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 sept—1 8 16 21 oct

MYRTILE COURCELLE vs CECILIA KEEGAN et son époux JOHN KEEGAN.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,830—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-deux de septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, St André, de l'Annonciation et Laurel, désigné par le No. ... et mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Ste Marie, sur cent vingt trois pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et face à la rue de l'Annonciation et vingt huit pieds de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession de son défunt époux, lequel l'avait acquise de William B. Herbley suivant acte au rapport d'Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 17 mai 1862.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
22 août—29—5 15 22 sept

JEAN MARIE CLAVERIE vs A. L. BINGAMAN DOMINIQUE MAILLES vs le même

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos 192 & 178. En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt-neuf de septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, du Canal et de la Douane, désigné par le numéro dix, dans un plan dressé par C. F. Zimpel, arpenteur, ... annexé à ... en date du 25 juillet 1845 et déposé en l'étude de A. Mazureau, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent onze pieds cinq pouces de profondeur, et prendra à la distance de ... pieds, mesure anglaise, ...

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une vaste maison de résidence en briques, à deux étages, &c., &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles W. Hornor suivant acte au rapport de D. I. Ricardo, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 12 de juillet 1856.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29 août—sept 5 15 22 29

SCHWARTZ & GUGENHEIM vs JOSEPH T. PEARCE.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 17,171.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt huit de septembre 1868, à 10 heures du matin, ... désignés et ... l'ex, les meubles, ... les choses ... du défendeur, situés au No. ... Front Levée ... tous les ... de ...

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 sept—16 19 21 22 27 sept

GEORGE TAYLOR vs WILLIAM C. GRAHAM.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 26,096—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Geo. W. Avery, ci-devant Shérif de cette ville et Cour, je procéderai le MARDI SIX d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication ... les ... et titres que le défendeur ...

... Un certain lot de terre ...

...

... les Chemin Coquille ...

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ces propriétés appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite conjointement avec Samuel De Bow de Samuel C. Ruddle, suivant acte au rapport de E. ... Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 22 janvier 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 sept—13 22 29—6 oct

HENRY TEENS vs. F. RODES.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 61—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, six d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé au faubourg Washington dans le Troisième District de cette ville (District Olivier et Lombard) désigné par le numéro neuf, dans l'îlet numéro dix, borné par les rues des Grands-Hommes, Barthélemy, de Craps et Jeanne, d'après un plan dit du faubourg déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, le 12 de juin 1835.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente-un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Barthélemy, entre celles des Grands-Hommes et de Craps, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3sept—8,15 22,30—6oct

FRANK TIETEMEYER vs la Veuve OVIDE GUERIN (Clémentine V. Labarre).

SEPTIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans. Nos 106—En vertu d'un writ de saisie et venté à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trois d'octobre, 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Kerlerec et de l'Esplanade dans le Troisième District de cette ville, mesurant cinquante pieds huit pouces de face à la rue Roman, sur cent vingt sept pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans rien excepter ni réserver.

Ledit terrain commençant à une distance de 75 pieds de l'encoignure des rues Kerlerec et Roman.

Cette propriété est adjugée à la défenderesse au prix d'estimation dans la succession de son défunt époux Ovide Guérin, ainsi qu'il appert des procédures de ladite succession, un croquis de ladite propriété est annexé, pour recours à un acte au rapport de A. D. Dorlocourt, notaire public en cette ville, en date du 15 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
1er sept.—1 10 15 27—3 oct.

BLOOMFIELD & STEEL vs THOMAS F. MAY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 17,342—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Trois certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, des Marais, Common et Villeré désignés par les numéros un, deux et trois, d'après un plan dressé par J. Pillé, ci-devant voyer, le 3 mai 1839 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, alors notaire public en cette ville. Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:

Les Nos un et deux mesurent chacun vingt-et-un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent dix-huit pieds quatre pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Le No trois forme l'angle des rues du Canal et des Marais. Et le No trois mesure vingt-et-un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue du Canal, sur cent vingt-sept pieds du pouces et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble avec une portion du terrain commune derrière, de dix pieds de largeur, suivant vers la rue des Marais.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de George Baird, suivant acte au rapport de James Graham, notaire public en cette ville, en date du 3 août 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
15 sept—19 27—6,13,20 oct

Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est.

Nlle-Orléans, 16 septembre 1868.

CONFORMÉMENT à la 3me section de l'acte d'incorporation de la Compagnie de Chemin de Fer du Sud-Est, une réunion des actionnaires a eu lieu, au bureau de la Compagnie, No 183 de la rue de la Commune, et les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de la Compagnie:

B. L. MILLAUDON,
JOHN DAVIDSON,
L. BERNOS, de la maison Kearney, Blois & Co.,
T. S. WILLIAMS, Surint. du Chemin de fer de Jackson.
Nlle-Orléans et de Jackson.
A. MARERO, de la paroisse St-Bernard.
17 sept—2f

AVIS.

LE Bureau du Percepteur des Taxes d'Etat, au No 110 de la rue Carondelet, Premier District de la Nouvelle-Orléans, est ouvert de NEUF heures du matin à TROIS heures de l'après-midi, pour recevoir les taxes d'Etat de 1867. Si ces taxes ne sont pas acquittées d'ici à cinq jours, j'en réclamerai le montant conformément à la loi.
F. C. MAHAN, Percepteur des Taxes d'Etat.
4 sept—1m

VENTES A L'ENCAN

PAR VINCENT & CO.

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES SECHES.

PAR VINCENT & CO. W. P. Vincent, encanteur. Il sera vendu MARDI, 22 septembre, à 10 heures, au No 16 de la rue de Chartres:

50 caisses coton blanc et coton écru, Hickory, stripes, indiennes et jeans, Osnaburgs à raies et à carreaux, Cotonnades, coton blanc et cotons écru fins, Coutils à matelas, couvertures blanches et en couleur, balmorals et châles.

— Egalement—

300 lots bonnes marchandises sèches étrangères et américaines, fraîches et formant un stock de choix pour le commerce de la ville et de la campagne.

— Egalement—

150 lots lingerie de messieurs — chemises blanches, chemises de peau et caleçons tricot, chemises de dessus, chaussettes, cravates, &c. &c.
22 sept

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Bottes, Souliers, Chapeaux, Habillements, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT, Encanteur—MERCREDI 23 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres, No. 29—

150 lots habillements d'hiver, paletots, gilets et pantalons; chemises, caleçons, chaussettes, bas, &c.

—Aussi—

200 Douzaines chapeaux assortis.

—Aussi—

75 caisses bottes et souliers.

Conditions—Comptant. 22 sept

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Grande vente de Marchandises étrangères et américaines, Articles de fantaisie

PAR HOLZ, BLOHM & Co. John C. Blohm encanteur—MARDI 22 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 28 de la rue de Chartres il sera vendu, sans réserve, pour clore des consignations—

500 lots marchandises sèches étrangères et américaines
200 lots articles de fantaisie et "notions",
200 lots flanelles de toutes couleurs, couvertures, tweeds, casimirs et satinets

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 22 sept

PAR J. DEJAN JR.

Meubles—Meubles à l'encan.

PAR J. DEJAN jr., encanteur.—Il sera vendu, MERCREDI 23 du courant, à 11 heures du matin, dans la nouvelle salle d'encan, au No 183 de la rue Gravier et du Carondelet —Toute espèce de MEUBLES, tels que meubles de chambres à coucher et de salon, meubles "cottage", tapis, gravures, glaces, chaises à sièges en rotin et en bois, faïence, verrerie, plaqué, &c. &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 22 sept

PAR EUGENE TOURNE,

Successeur de BERNARD TURPIN.

Vente, par catalogue, d'Eaux-de-Vie françaises, Vin, Vermouth, Absynthe, Huile d'Olives, Sardines, Pâte Pois, Câpres &c.

PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur—MERCREDI le 23 septembre 1868, à 10 1/2 heures A. M. il sera vendu, à l'encan, au magasin des importateurs, MM. A. Rochereau & Co, Nos 16 et 18, rue St-Louis, les articles suivants:—

Eaux-de-vie françaises, Absynthe,
Vins en barriques, Huile d'olives,
Vins en caisses, Sardines à l'huile,
Vin blanc, Sherry et Madère, &c.
Vermouth,

Conditions à la vente.

Les catalogues seront prêts le jour de la vente.
20 sept

PAR O. VALETON.

Macaroni et Spaghetti Blanc non Nacré.

PAR O. VALETON, encanteur—MARDI, 22 septembre, à 4 heures et demie de l'après-midi il sera vendu sur la Levée en face du Poteau No 29, 3me District en débarquement du brick Herald, de Gênes, 500 boîtes macaroni,
150 do spaghetti blanc non Nacré.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20 sept

PAR CHS. T. NASH.

Grande vente, sans réserve, de tout le mobilier d'une résidence de premier ordre—le propriétaire ne voulant plus tenir maison—

PAR CHAS. T. NASH, encanteur—Bureau au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St Charles et Perdido—

JEUDI, 24 du courant, à 10 heures du matin, à la résidence connue sous le nom de "Mansion House", au coin des rues Baronne et Carondelet — sans limite ou réserve—il sera vendu—

Tout le contenu de la dite résidence, comprenant en partie: Magnifiques meubles de chambre à coucher, en bois de rose, acajou et noyer, beaux meubles de salon, en bois de rose et en acajou; belles pièces françaises; tapis et tapis de salon, Bruxelles et Ingrain; piano, beaux rideaux de chambres ... argenterie de cheminées, étagères, lits ... chaises et ... &c.

N. B.—On ne pourra voir les meubles que le jour de la vente.

PAR PALFREY & CO.

Succession de JAMES W. BREEDLOVE.

Vente, à l'encan, d'Actions de chemins de fer, de Scrip d'assurance et de 21 lots de terre.

PAR PALFREY & CO. H. W. Palfrey, Encanteur. Bureau, rue Carondelet, No 16.—MARDI, 29 septembre 1868 à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'encan à la Bourse ... dans l'affaire de la succession de J. W. Breedlove, savoir—

$200 en billets de divers bureaux des Etats de la Caroline du Nord et de la Géorgie.

Dix-neuf certificats d'... d'assurance dans la Compagnie d'assurance mutuelle ... de la Nouvelle-Orléans ...

... la Compagnie de Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord ...

Conditions de la vente—Comptant.

L'encanteur recevra des ordres additionnels jusqu'au moment de la vente.
9 sept—8,16,18,29

PAR S. GUINAULT.

Vente pour cause de départ.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur, bureau ... passage de la Bourse et ... — MARDI, 22 septembre 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, sur les lieux, Mandeville, derrière l'Hôpital de Lazareto—

La vacherie de Jean Marion, qui se compose de:

5 génisses,
1 taureau,
1 beau mulet,
2 chevaux et 1 poulain de 14 mois,
2 charrettes, dont 1 d'à 2 personnes et 1 dray,
1 lot de harnais, bidons et tous les ustensiles de la vacherie.

... Conditions—Jusqu'à $200 comptant; de $200 à $300 six mois et au dessus de $400 un an, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Aussi—La propriété qu'habite le vendeur—composée de ... pieds de face ... avec une maison ...

Conditions: ...
15sept—15,17,18,19,20,22.

Succession de M. et de Mme JACQUES LAMOTHE. Sixième Cour de District ... de la Nouvelle-Orléans.

PAR S. GUINAULT, encanteur—SAMEDI, 26 septembre 1868, il sera vendu à midi précis, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en ... conformément à la feuille ... de Alexandre Hamon, ...

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St-Philippe. Le dit terrain a trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent cinquante pieds de profondeur. Ensemble avec la maison qui s'y trouve, comprenant une maison à étage, briquetée entre poteaux, couverte en ardoise, ayant 4 chambres, 2 chambres dans la mansarde, galerie derrière, cuisine et cour, briquetée ...

La maison porte le No 27 de la rue Dumaine. C'est la même propriété que les défunts ont acquise par acte au rapport de H. Lavergne, daté du 14 septembre 1836.

Conditions de la vente— Un tiers comptant; le reste à un an de crédit, en billets ... hypothèque sur la propriété ...

L'acte de vente pardevant A. D. Dorlocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
15sept—15 22 26

AGENCE GENERALE

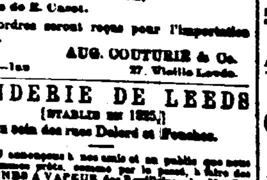

Eau-de-vie Renommée de Fergeidt Fils, De Alphonse Cabanne, Champagne "Ch. Heidsieck," Porte de E. Canet.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co.
24dec—1an 27, Vieille Levée.

FONDERIE DE LEEDS

(ETABLIE EN 1825,)

Au coin des rues Delord et Fonchez.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilleurs, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à vapeur, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Nouvell, des Bouches à fourneaux, des Grils, à meubler toute espèce de Machines pour la Sucrerie.
16 août—1an LEEDS & Co.

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à même d'entreprendre la construction des Machines à riz et sucreries les plus complètes pour le marché et à fournir les dessins, &c.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO.
Au coin des rues Delord et Fonchez

UN REMEDE INFAILLIBLE.

Injection Ricord—Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour La GONORRHÉE, dans toutes ses phases, L'ÉCOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés, La FLUOR ALBUS ou FLUEURS BLANCHES.

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un remède interne quand on l'emploie et les personnes qui, par des moyens moins ... sont ...

La préparation Ricord soulage immédiatement les personnes atteintes des fleurs blanches, mal et commun dans les climats chauds.

AVERTISSEMENT — L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD PARIS soufflés dans le verre. La même inscription se trouve sur la capsule.

MAUBELL & BOGEL,
3 août— Agents pour la vente en gros

"Chaux du Cap de Richards,"

Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale: "RICHARDS LIME." Cette chaux est d'une qualité supérieure à toute celle que l'on a vendue. ... Il y en a toujours un assortiment, venant des fourneaux, au chantier de marbre, 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.
3 août—3m NEWTON RICHARDS.

Chaux de l'Alabama à vendre.

JE reçois constamment de la Chaux de l'Alabama que je livre au plus bas prix du marché, ... la qualité ... Cette chaux est supérieure à toutes celles que l'on vend et ...

SAMUEL JAMISON,
... Rue Carondelet, No 92.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Grande vente sans réserve de

430 caisses bottes, souliers et brodequins de dames, demoiselles, messieurs, jeunes gens et enfants.

350 lots habillements de saison pour hommes. Sans réserve.

PAR HOFFMAN MARKS & Co. Alex. Eddy, encanteur— MARDI, 22 du courant, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, au No 28 de la rue de Chartres, il sera vendu—

430 caisses bottes, souliers et brodequins.

—Egalement—

350 lots d'habillements de saison et de détail.

Le tout forme un assortiment de choix.

Conditions à la vente. 22sept

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RÉSERVE.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & Co. M. Bessery, encanteur — MARDI, le 22 septembre, il sera vendu, à 10 heures, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

200 pièces indiennes américaines,
30 do cotons blancs et écrus,
100 do mousselines de laine,
150 do flanelles assorties,
100 do mérinos anglais,
80 do alpacas,
120 do satinettes assorties,
50 do casimirs,
25 do à agréments,
15 do draps noirs.

— Aussi —

Mouchoirs madras, mouchoirs batiste, ... jupons balmoral, jupons à ressorts, toiles d'Irlande, bonneterie, chemises et caleçons, ... tous de ... etc. Conditions à la vente.
22 sept

PAR D. E. MORPHY.

Peinture, bondes, manches de haches, ...

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu JEUDI, 24 septembre 1868, à 11 heures du matin au ... de la ... Lafayette Warehouse, au coin des rues Magazine et Lafayette, pour le compte de qui il appartiendra—

136 barils peinture, 7 pierres ...
3 moulins à coton, 4 caisses ... de bouteilles,
1 grande cloche, ... de ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 22 sept

Tôle galvanisée.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu MARDI, 22 septembre 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

5 paquets tôle galvanisée—Conditions, comptant en billets du trésor des Etats-Unis.

283,000 Cigares—pour cause de liquidation

PAR D. E. MORPHY, encanteur, — Il sera vendu, MERCREDI, 23 septembre 1868, à 11 heures du matin, au magasin de l'importateur Joyeux Baugé, No 72 de la rue de la Commune, au premier, entre les rues Magazine et Tchoupitoulas, pour cause de liquidation—

283,000 cigares de différentes marques de choix ... des meilleurs tabacs ... de la Havane, des ...

Les personnes qui désirent en acheter sont invitées à venir les examiner et les essayer. La qualité en est ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 sept

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, MARDI, 22 septembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 77 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête, ... chaises à ressorts, tables de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, ... tapis ...

— EGALEMENT —

Une grande ... de lits cottage, chaises à dégrés ... bois et rotin.

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE.

Elégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, MARDI, 22 septembre, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lizar, rue Gravier—

Elégants chevaux appareillés, ... de ...

Beaux mulets de tir,

Belles vaches laitières.

AUSSI—Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terres, Billets recevables et Reçus—Succession de RICHARD MURPHY—No 21,732—Deuxième Cour de District pour la Paroisse

PAR C. E. GIRARDEY & Co. Encanteurs, Richelieu J. Henry, Encanteur—Bureau, No 17 Place de la Bourse—SAMEDI, 24 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable ..., Juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 17 du courant, et pour être ... ... à l'échange publique, ... biens dépendant de la succession de Richard Murphy—

1o—Un lot de billets, comptes et billets recevables et plusieurs reçus de souscriptions pour le stock du chemin de fer de Jackson et de l'Agricultural Fair Association.

2o—Un morceau de terre dans la paroisse de St-Tammany, Etat de la Louisiane, situé ...

3o—Un morceau de terre dans le Pike County, Etat du Mississippi ...

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant Wm. ..., notaire.
22 sept—30,8,16,17,24 oct

Bureau du Surintendant Général

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, (Lne) 9 septembre 1868.

AVIS.—A partir de DIMANCHE, 13 du courant, le convoi de la malle quittera la ville à 7 heures du matin, l'Express à 5 heures du soir, ... P. M. Il arrivera par le 5 heures ... le convoi de ... heures ...

Des billets d'excursion pour aller jusqu'à Brookhaven et en revenir seront vendus le SAMEDI, à la fenêtre de l'Express du SAMEDI, l'on en revient par le convoi de LUNDI—Ligne ...

Le convoi de la malle du Nord se raccorde aux Southern Car Works ... le Nord par ... et le Sud ...

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
11sept—6f

Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

Ligne rapide de fret entre LA NLLE-ORLEANS et

GRANDE JONCTION,	MACON,
NASHVILLE,	LYNCHBURG,
CHATTANOOGA,	PETERSBURG,
ATLANTA,	NORFOLK,
ROME,	RICHMOND,
AUGUSTA,	BALTIMORE,
CHARLESTON,	PHILADELPHIE,
	NEW-YORK,

Et tous les points intermédiaires de la ligne.

On donne des connaissements pour tous les points. Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs se règlent aux points de livraison.

Les expéditeurs ne paieront ni assurance, ni charroi, ni expédition, ni commission.

Les prix sont toujours aussi bas que les plus bas.

Pour plus de détails s'adresser au bureau, au dessous du City Hôtel, ou à la boîte 2351 du bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans.

D. M. FEGER,
Agent général, pour le Sud, du Chemin de fer de Memphis et de Charleston.
16 aout

TAUX DU FRET

ENTRE

La Nouvelle-Orléans

NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississippi Central, &c.

[redacted]

Chemins de fer d'hui à tous les points.

Aucune assurance n'est nécessaire.

Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Les expéditeurs sont informés que nous transportons en ce moment le fret de la Nlle-Orléans à New-York, Boston, Philadelphie &c, à très bas prix, et que cette route leur permet de faire une économie de vingt-cinq à cinquante pour cent.

Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs seront réglées, sans délai, à tous les points de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 46 de la rue Carondelet.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
JAMES TORGE, Agent général pour le fret.
4 juil—3m

[redacted]

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 5 h. 30 P. M. et se relie avec les convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer du Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.

... à 7 h. 45, ... jusqu'à Brookhaven qu'il quittent, tous les jours, le ... à 6 h. ...

Les billets d'excursion servent sur les convois du samedi ou du dimanche allant au Nord et les convois du lundi allant au Sud.

Les convois arrivent ici à 6 h. 30 P. M.

L'express du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 6 h. 30 A. M.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général,
ED. WARE, Agent général pour les passagers,
JAMES TORGE, Agent général pour le fret.
21mai—6m

[redacted]

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira du pied de la rue Ste-Anne, au fond de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditions et consignations de fret, en provenance de la Compagnie de Transport de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent être reçues au Sud-ouest tous marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Iberie et à Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points de Bayou Lafourche, pour Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les vapeurs de Raceland. Lafourche et Terrebonne, aux vapeurs de la vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé aux livraisons.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.
1er dec—1a

L. CRESSON,

PEINTRE,

103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration ainsi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c.

Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, ...